

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 12 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MIRABILLE Noelle, SURRE Line.

Absents excusés : MM ALMES Bernard, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SIMON Jennifer

Procuration : MME MARQUET Nathalie à M BONAVIDA Claude, MME SIMON Jennifer à M. ROUCAYROL Guy.

Secrétaire de séance : CALON Mauricette

Convocation en date du 5 avril 2023

Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 073 917	1 073 917
Section d'investissement	1 126 002	1 126 002
Total	2 199 919	2 199 919

Où l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif principal 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 073 917	1 073 917
Section d'investissement	1 126 002	1 126 002
Total	2 199 919	2 199 919

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
ROUCAYROL Guy

